AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1671
FR0011981968-FS0801

20 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 16 442 298 actions WORLDLINE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,81% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Dont 1 439 929 ADR WORLDLINE représentant 719 965 actions WORLDLINE (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 309 062 actions WORLDLINE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 282 974 592 actions représentant 326 851 931 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.